

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/85
11 septembre 2003

(03-4854)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: français

MAROC

Déclaration de S.E. M. Mustapha Mechahouri
Ministre du commerce extérieur

Qu'il me soit permis d'exprimer, en mon nom personnel et au nom de la délégation marocaine, mes vifs remerciements au gouvernement et au peuple du Mexique pour l'organisation de cette cinquième Conférence ministérielle de l'OMC ainsi que pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils nous ont réservés depuis notre arrivée dans ce beau pays.

Mes remerciements s'adressent également au Directeur général de l'OMC, et à tous les Membres du Secrétariat de l'OMC pour les efforts qu'ils ont déployés depuis le lancement du Cycle de Doha et vont déployer au cours de cette conférence.

Fidèle à sa tradition, l'Organisation mondiale du commerce a toujours su prendre l'initiative qu'il faut, au moment opportun, pour relancer les négociations multilatérales. Nous l'avions observé durant l'Uruguay Round, avant Singapour et maintenant à Cancún. Qu'il me soit permis de lui rendre hommage.

Permettez-moi de rappeler que la Conférence de Doha a permis le lancement d'un cycle de négociations qui a bénéficié du soutien de tous les Membres. Ce cycle a établi un ambitieux programme de travail pour renforcer davantage le système commercial multilatéral sur la base d'une approche globale et équilibrée qui reflète les intérêts légitimes de l'ensemble des Membres de l'OMC et qui intègre la dimension "développement" comme un élément fondamental du cycle de négociations.

Tel qu'il est prescrit dans la Déclaration ministérielle de Doha, nous sommes appelés, au cours de ces quelques jours à Cancún, à faire le bilan des progrès accomplis, donner les orientations nécessaires en vue de relancer le programme de Doha et à prendre les décisions adéquates pour l'achèvement de ce cycle de négociations dans les délais prescrits.

Les travaux entrepris jusqu'à présent à Genève ont permis de réaliser des avancées dans presque tous les domaines des négociations sans pour autant réussir à traduire cela en engagements

Les orateurs qui m'ont précédé ont exposé des approches intéressantes sur les thématiques qui nous concernent. Aussi, je me contenterai d'exposer la position du Royaume du Maroc à travers l'évolution, au jour d'aujourd'hui, du processus de Doha.

Pour commencer, le Maroc se félicite du récent accord conclu sur **les ADPIC et la santé publique**. Cette réalisation historique, à laquelle le Maroc a grandement contribué en sa qualité de coordonnateur des pays du groupe africain, a donné une dimension historique au Cycle de Doha et donnera sans nul doute un nouvel élan à nos négociations.

Concernant le dossier du **traitement spécial et différencié**, nous prenons note des progrès réalisés en la matière et formulons le souhait que les négociations s'accélèrent en vue d'en faire un instrument d'intégration des PED et PMA au commerce mondial.

Pour **les négociations agricoles**, nous notons que certaines avancées encourageantes ont été accomplies. Cependant, nous devons veiller à ce que l'ambition affichée à Doha ne soit pas amoindrie. Aussi, est-il essentiel de procéder à des réductions substantielles du soutien interne et des subventions à l'exportation particulièrement aux produits horticoles. Dans ce contexte, nous exprimons notre solidarité avec les quatre pays d'Afrique centrale au sujet de leur initiative sur le coton et nous lançons un appel afin que leur demande légitime soit prise en compte ici à Cancún.

Par ailleurs, une plus grande flexibilité devrait être accordée aux PED dans les différents volets des négociations en vue de leur permettre de répondre, dans la mesure du possible, à leurs objectifs de développement, notamment en matière de développement rural et de sécurité alimentaire.

En ce qui concerne **l'accès aux marchés pour les produits non agricoles**, le Maroc est favorable à l'utilisation d'une approche basée sur une formule, touchant sans exclusion tous les produits, ne pénalisant pas les PED qui ont fait l'effort d'atteindre des niveaux élevés de consolidation, et où le traitement spécial et différencié est une composante essentielle.

Par ailleurs, la participation dans les approches supplémentaires devrait être volontaire pour réaliser des réductions tarifaires plus fortes que celles découlant des modalités de base.

Le Maroc qui souhaite également la prise en considération de l'érosion des pré1842 ul8470.0qu'.0 den)7(r)

En ce qui concerne les discussions sur les règles s'appliquant aux accords commerciaux